

Démantèlement de Chertal
Comité d'accompagnement

26 janvier 2022- Château d'Oupeye

19H00	Introduction Commune d'Oupeye ArcelorMittal SDC (Martens Democom) Questions-réponses
21H30	Fin



Démantèlement Chertal

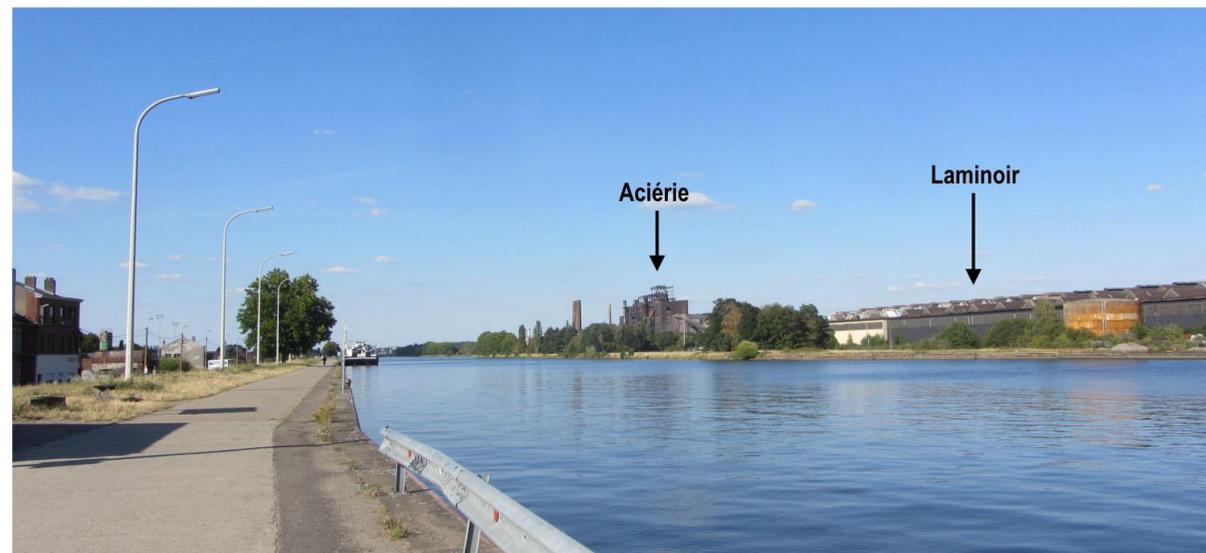
Comité d'accompagnement
26 janvier 2022



1. Introduction

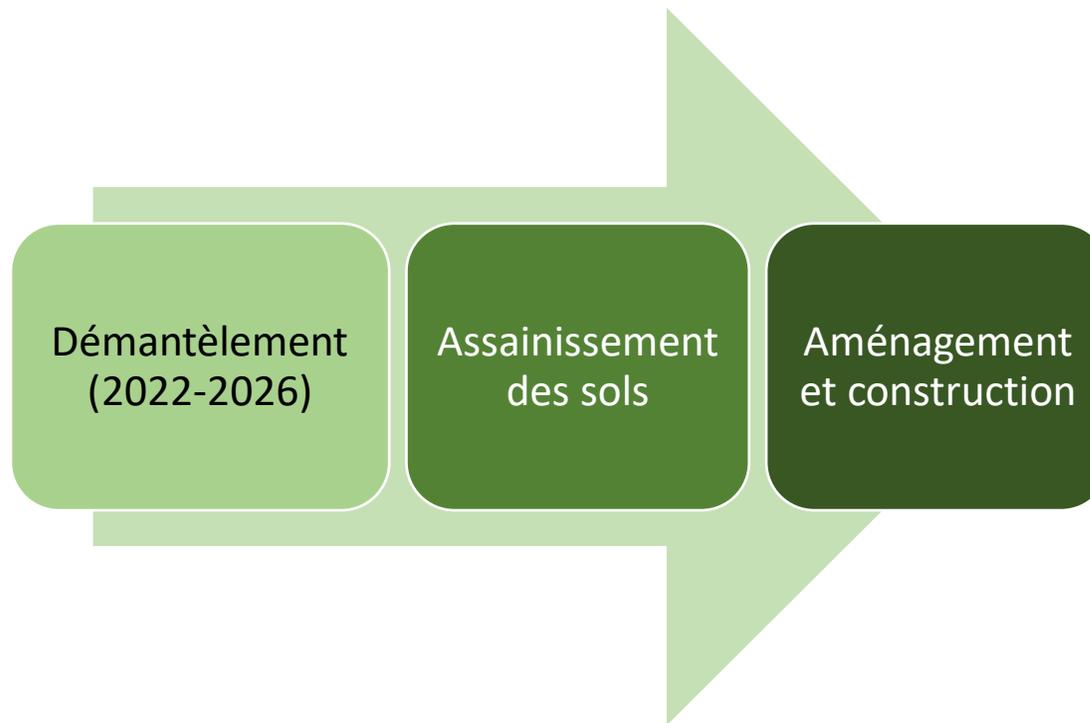
1.1. Contexte

- Chertal
 - 180 ha occupés depuis 1963 par la sidérurgie
 - Principalement situés en zone d'activité économique
 - 90% sur le territoire d'Oupeye et 10 % sur le territoire de Herstal
 - Installations mises à l'arrêt par ArcelorMittal
 - Aciérie - 2011
 - TLB – 2013



1.1. Contexte

- Une reconversion en plusieurs phases



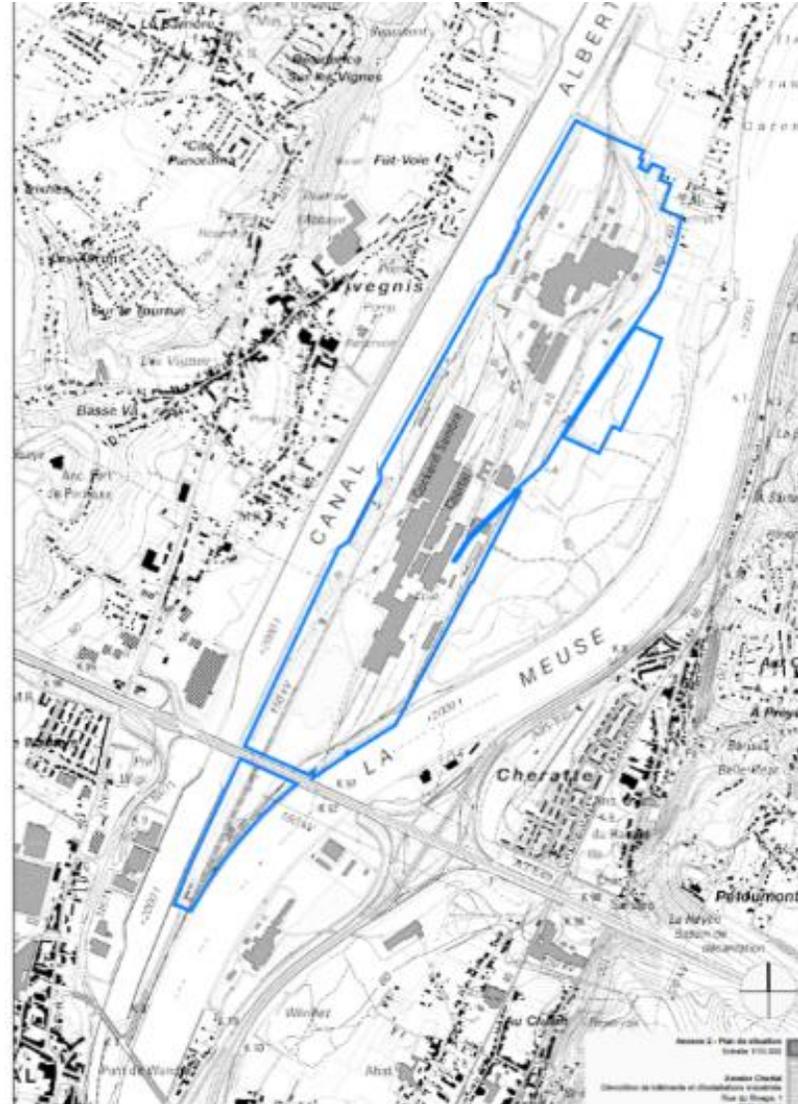
1.2. Permis unique octroyé par les autorités



- 2020
 - ArcelorMittal introduit une demande de permis de démantèlement auprès des autorités wallonnes (Commune d'Oupeye)
- Avril 2021
 - Permis octroyé par les fonctionnaires technique et délégué
 - Recours d'ArcelorMittal (contre la garantie initiale)
 - Recours d'un riverain et de la Commune d'Oupeye
- Août 2021
 - Permis octroyé par la Ministre C. Tellier (environnement) et Ministre W. Borsu (aménagement territoire)
 - Durée du permis : 5 ans

1.2. Permis unique octroyé par les autorités

- Périmètre concerné



1.3. SDC (Martens Democom)

Exploitant durant la phase 1 de démantèlement



- Un Groupe belge
 - Localisé dans le Limbourg (Genk)
 - Emploie 85 personnes + 30 sous-traitants
 - Plusieurs filiales en France, au Grand-Duché du Luxembourg, aux Pays-Bas
 - Propriétaire de son parc machines
- Expertise et une expérience inégalée dans
 - Le démantèlement industriel
 - La dépollution de sites
 - Le désamiantage
- Chantier en cours
 - Déconstruction de l'aciérie de Gandrange (France)



1.3. SDC (Martens Democom)

Exploitant durant la phase 1 de démantèlement



- Chantier Chertal

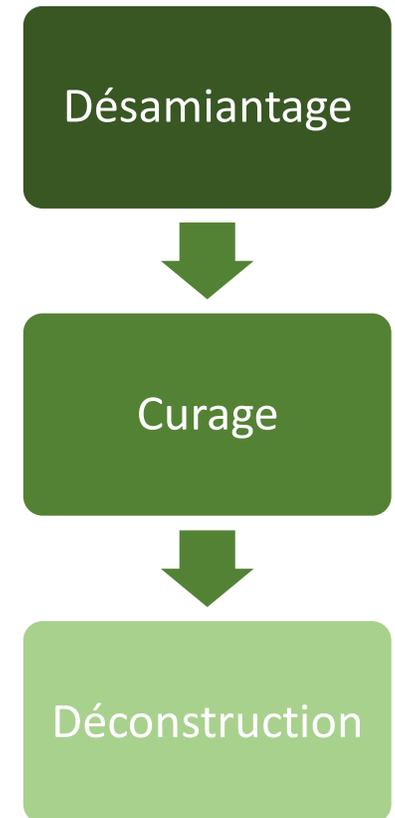
- Caractéristiques

- 4 ans
 - 300 bâtiment répertoriés
 - 60 emplois

- Organisation du chantier en fonction de nombreux critères aléatoires

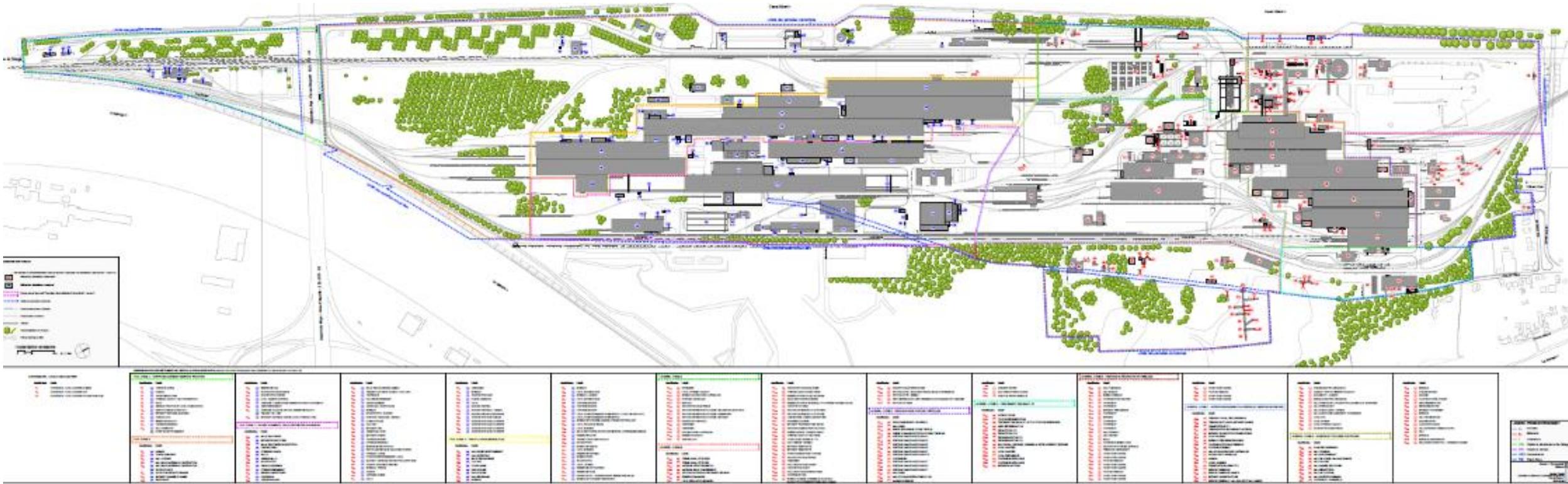
- La présence ou non d'amiante
 - Le type d'engin de chantier à utiliser
 - Les conditions atmosphériques

➔ Communication anticipative vers les autorités et les riverains



1.3. SDC (Martens Democom)

Exploitant durant la phase 1 de démantèlement



- ➔ 300 bâtiments répertoriés
- ➔ 60 emplois

2. Déroulement du chantier

Phase de sécurisation



- ArcelorMittal
 - Vidange des huiles et des produits dangereux
 - Etude des sols (en cours)
 - Visite des Archives du Royaume pour la collecte des documents historiques

- SDC
 - Enlèvement non-ferreux
 - Evacuation des produits dangereux toujours présents sur site

2.1. Installation

Le chantier de démantèlement s'installera progressivement sur le site mi-février



2.2. Désamiantage

- Présence d'amiante
 - Matériel de construction typique des années '60
 - Inventaire complet réalisé par l'ISSEP (zone par zone)
 - Présence dans certains bâtiments et de façon localisée
 - Pièces électriques
 - Joints de tuyauterie
 - Toitures en Eternit
 - Pas d'amiante dans les briques réfractaires et les chaudières rénovées à partir des années '90
- Organisation du désamiantage
 - Phase prioritaire dans le démantèlement
 - Prélèvement des pièces identifiées, zone par zone
 - Respect strict des réglementations et contrôle du SPF emploi
 - Martens Democom dispose des agréments nécessaires à la réalisation de ce type d'intervention



2.2. Désamiantage

- Risques pour l'environnement
 - Opérations très localisées, démontage pièce par pièce
 - Stockage dans des conteneurs spécifiques
 - Pas de risque d'envol
 - Pas de risque de contamination des autres déchets



2.3. Curage

- Gestion des déchets avant déconstruction
 - Collecte de tous les déchets présents sur le site
 - Regroupement dans des conteneurs adaptés, à proximité des zones de chantier
- Priorités



2.3. Curage

Catégories de déchets

- Les poussières
- Les inertes
- Les DIB (Déchets Industriels Banals)
- Les plastiques durs (différentes classes : PVC, HDPE...)
- Le bois (A, A-B, B, C)
- Le verre
- Les matériaux d'isolation
- Le roofing
- Les câbles (cuivre, plastique, plastifiants, fer, plomb...)
- Les déchets électroniques
- Les détecteurs de fumée
- Les lampes fluorescentes

2.4. Déconstruction

- Bâtiments et infrastructures fixes ou mobiles métalliques
 - Démontés par oxycoupage ou cisailles
 - Pièces à recycler en aciérie
 - Chalumeaux ou lance à oxygène selon le besoin
- Bâtiments et infrastructures en brique et béton
 - Démontés à la pince hydraulique
 - Débris de béton concassés et stockés sur site pour une utilisation ultérieure
- Pas d'utilisation d'explosif envisagée aujourd'hui

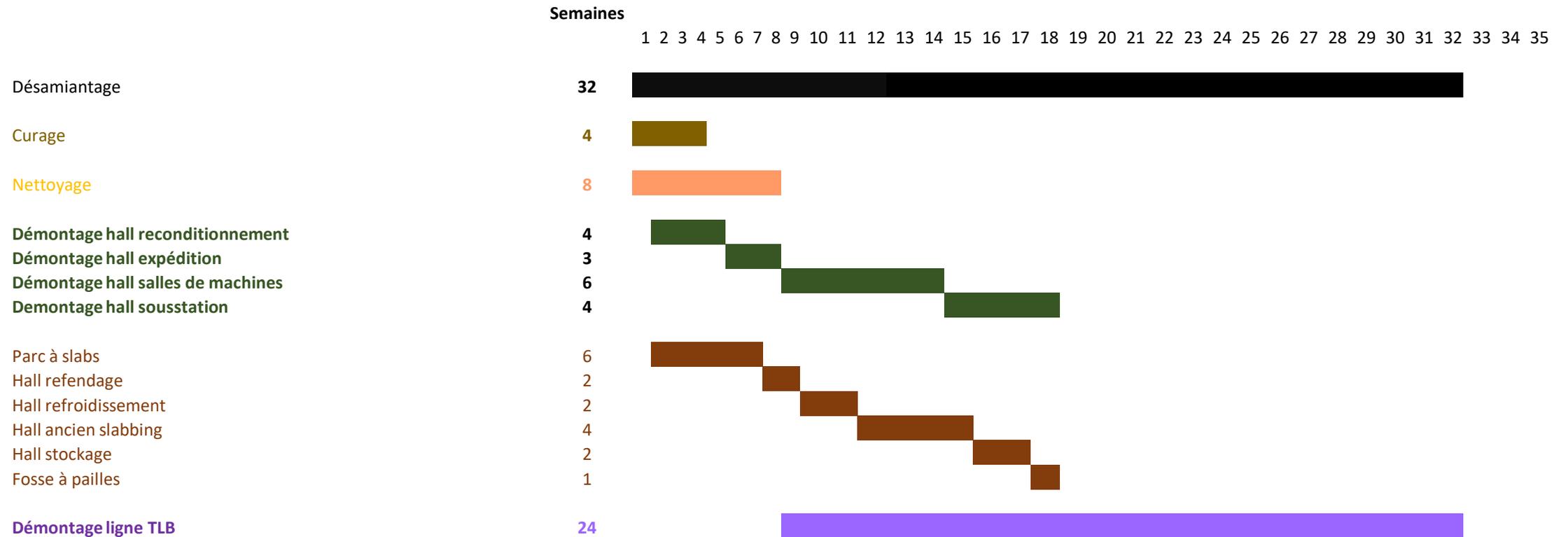


2.5. Premiers travaux

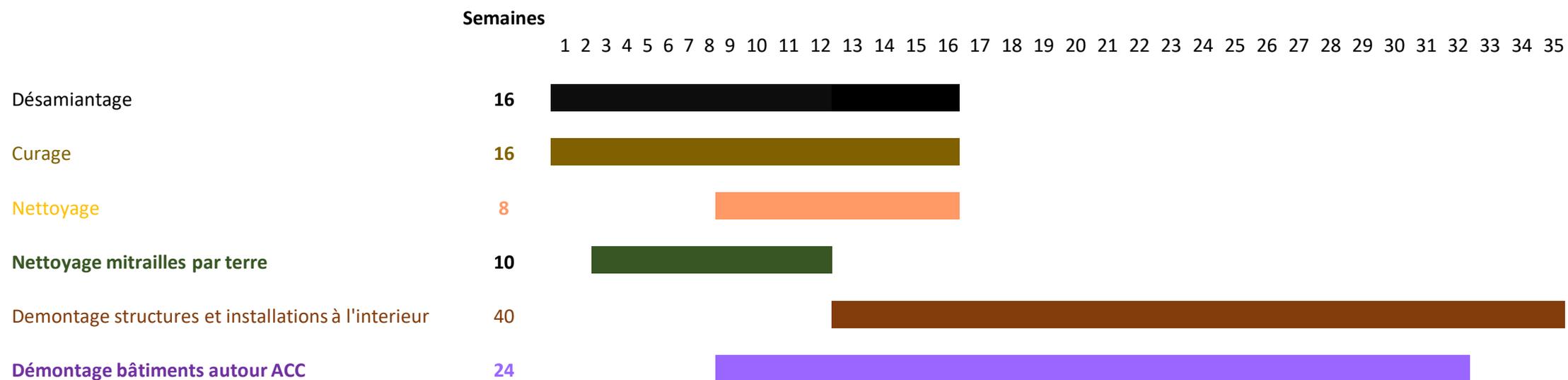
- Les premiers travaux visibles débuteront en mars 2022 en commençant par les halls du TLB et plus particulièrement dans les deux zones indiquées



2.5. Premiers travaux (TLB)



2.5. Premiers travaux (Aciérie)



3. Engagements

3.1. Sécurité

➔ La priorité du Groupe Martens Democom

- Sécurité du personnel
 - Contexte
 - Des bâtiments mis à l'arrêt depuis 10 ans, endommagés et dont l'état est précaire
 - Certains lieux non accessibles (ex : toiture aciérie)
 - Précautions à prendre pour certains travaux nécessitant des accroches
 - Organisation
 - Un coordinateur Santé Sécurité certifié veillera à l'application des modes opératoires

3.1. Sécurité

- Sécurité du site durant le chantier
 - Objectifs
 - Eviter le vol
 - Eviter les risques liés aux visites illicites
 - Organisation
 - Surveillance accrue des lieux
 - Deux gardes présents en dehors des horaires de chantier (nuits, week-end, jours fériés)
 - Contrôle régulier des 10 km de clôture
 - Installation d'alarmes anti-intrusion
 - Fermeture permanente du corps de garde d'Hermalle

3.2. Environnement

- Poussi res
 - Affalements
 - Pr sence importante de poussi res sur le site
 - Produites lors de l'exploitation du site (graphite)
 - Collect es un maximum lors de la phase de curage mais resteront pr sentes dans certains lieux inaccessibles et interstices
 - Envois in vitables lors des phases d'affalement des b timents
 - Moments ponctuels
 - Analyse pr alable des conditions m t orologiques (humidit , vents)
 - Priorit  aux p riodes en dehors des vacances d' t 
 - Information pr alable et communication cibl e accompagn e de recommandations (fermer les fen tres et portes, baisser les volets, ne pas s cher de linge   l'ext rieur...)

Les affalements n cessitent plusieurs jours de pr paration qui   un moment ne permet plus de faire marche arri re

3.2. Environnement

- Envois
 - Nettoyage régulier des zones de circulation pour limitation des envois dus au chantier
 - En cas de sècheresse, dispositif d'arrosage des zones de circulation
- Dépoussiérage des activités d'oxycoupage
 - Système de dépoussiérage mobile utilisé pour la découpe de matières contenant une quantité importante de fonte



3.2. Environnement

- Bruit
 - Origines possibles
 - Opérations de déconstruction des murs
 - Campagnes de concassage
 - Affalements
 - Dispositions
 - Déroulement autant que possible à distance des habitations
 - Nombre de jours limités (75 jours/an)
 - Événements exceptionnels annoncés au préalable
 - Horaires de travail 7H30-16H30 (hors week-end et jour férié)

3.2. Environnement

- Mobilité et transport

- 90% du tonnage de déchets constitués de mitrailles
→ Elles sont acheminées par bateau vers Gent
- Transport routier
 - Maximum 15 camions par jour
 - Dispositif de nettoyage avant départ sur route
 - Itinéraires imposés
- Autres
 - 60 ouvriers sur le chantier qui disposent de leur propre véhicule
 - Environ 30 engins de chantier présents sur site en moyenne



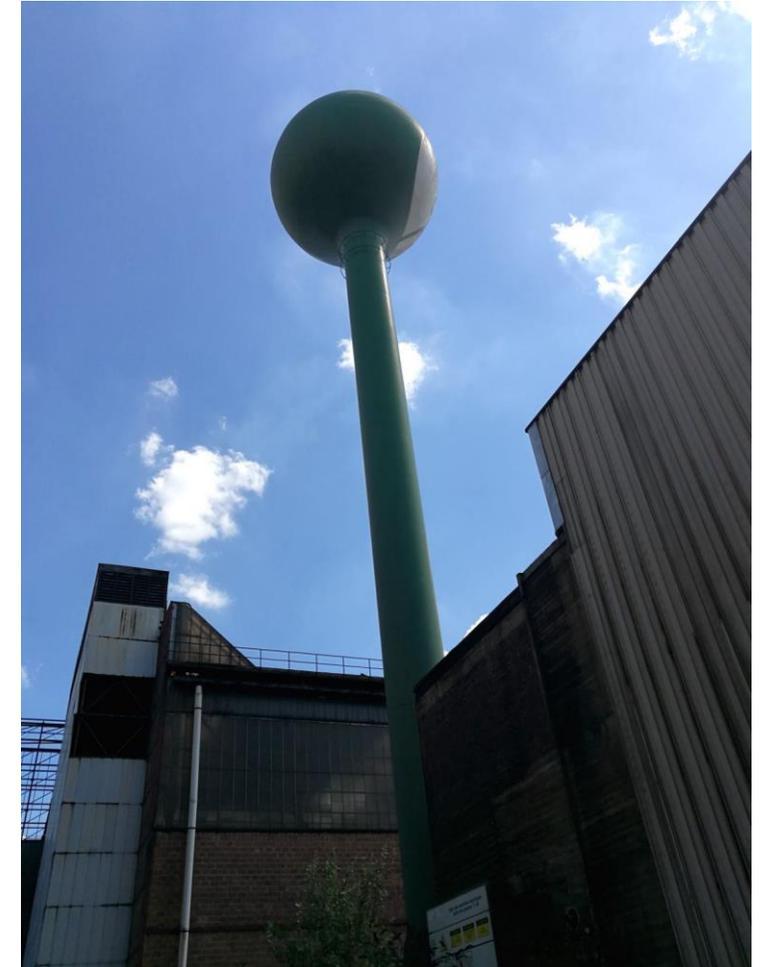
3.2. Environnement

- Patrimoine
 - Le permis accordé prévoit la conservation de
 - 21 wagons thermos (poches torpilles)
 - 20 resteront sur le site de Chertal
 - 1 sera acheminé par la SNCB vers la Maison de la Métallurgie de Liège



3.2. Environnement

- Du château d'eau édifié en 1963



3.2. Environnement

- Un des halls du TLB (hall G)



- Le bâtiment des anciens laboratoires



3.3. Communication

- Contact chantier

- Numéro accessible de 9 à 16 H
- Boite mail
- En dehors des heures

0476 302650

contact@sdchertal.be

Répondeur et numéro d'urgence

- Personnes de contact

- Kris Martens – Directeur Général
- Ir. Karel Lambie – Adjoint au Directeur Général
- Jacques Roland - Assistant du gestionnaire chantier
- Sabine Huc – Communication

3.3. Communication

- Comité d'accompagnement
 - Présidé par Madame Petitjean (DPA)
- Plateforme Internet
 - www.sdchertal.be
- Information ponctuelle via toute-boîte

4. Contrôle environnemental

4.1. Mesures

- Mesures d'air
 - Installation par l'ISSEP sur base des accords pris avec les riverains (15 sept 2021)
 - Réseau finalisé et démarrage des mesures début décembre 2021



Herstal, boulevard Zénobe
Gramme (station ISSeP)



Hermalle, rue Basse Hermalle
(station ISSeP)



Vivegnis, rue de la Digue
(terrain de football)



Hermalle : rampe du Pont
(ancienne entrée du site de
Chertal)

4.1. Mesures

- Gestion des déchets
 - Tenue d'un registre des déchets (destination, quantités, pesages...)
 - Attestations de traitement des déchets

4.1. Mesures

- Contrôle externe
 - Les résultats des mesures environnementales ainsi que les événements exceptionnels
 - Sont analysés en interne
 - Sont communiqués aux autorités compétentes de la Région wallonne
 - La surveillance du chantier
 - Est exercée par le Département de la Police et des Contrôle (DPC) qui à tout moment peut accéder au site et vérifier le respect strict du permis





Merci pour votre
attention

Information riverains

www.sdchertal.be

contact@sdchertal.be

+32 (0) 476 30 26 50

(accessible de 9 à 16 heures)

